

Zeitschrift: Studia philosophica : Schweizerische Zeitschrift für Philosophie =
Revue suisse de philosophie = Rivista svizzera della filosofia = Swiss
journal of philosophy

Herausgeber: Schweizerische Philosophische Gesellschaft

Band: 9 (1949)

Artikel: Le "Sunemménon" stoïcien et la notion de loi scientifique

Autor: Virieux-Reymond, Antoinette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-883465>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le «Sunemménon» stoïcien et la notion de loi scientifique¹

par Antoinette Virieux-Reymond

On sait que, pendant de longues années, la logique stoïcienne, dans laquelle le *sunemménon* (Si...alors) joue un rôle primordial, a été l'objet de vives critiques (Zeller, Prantl, etc.). Le premier à l'avoir réhabilitée, Victor Brochard² a cru voir en elle une préfiguration de la logique inductive de Stuart Mill et, par conséquent, dans le *sunemménon* une première ébauche de loi scientifique. Ce rapprochement est-il justifié?

La doctrine du Portique conçoit que le monde tout entier est soumis à une pensée divine qui, diffuse dans le réel, dirige et assure la marche de chaque chose et de chaque événement.

Aux yeux de Stuart Mill, au contraire, les liaisons qui existent dans la nature n'ont aucun caractère de nécessité; les lois mathématiques elles-mêmes sont contingentes.³

Sur ce point essentiel, il y a donc divergence entre les deux courants de pensée, mais il existe néanmoins une certaine parenté entre eux: données concrètes et individuelles du jugement, définitions purement nominales (énumération des propriétés d'un sujet), inférences et propositions conditionnelles. Est-ce à dire cependant que le *sunemménon* stoïcien puisse être assimilé à la loi scientifique?

Pour trancher la question, il faut connaître l'épistémologie stoïcienne. Dans la mesure où les diverses tendances individuelles des sages du Portique peuvent se ramener à une seule théorie commune, voici cette conception: Il y a un être profond et seul véritablement réel qui sous-tend l'univers et en assure la cohésion

¹ Cet article a été présenté tout d'abord sous forme de communication au Congrès de Genève (juin 1948), congrès organisé par l'Association française pour l'avancement des sciences; l'exposé en a été légèrement remanié.

² Brochard, *Archiv für Geschichte der Phil.* 1892. Article reproduit dans *Etudes de phil. ancienne et de phil. moderne*. Paris 1912, pp. 220 sqq.

³ Hamelin, *Année philosophique* tome XII, 1901.

par cette tension même; et, à sa surface, se jouent des événements et des faits dont la seule réalité est de pouvoir être exprimée dans des énoncés.⁴

Cet être profond qu'on saisit parfois dans une intuition privilégiée, échappe à la science qui ne peut atteindre que le plan superficiel des événements.

Tandis qu'Aristote déclarait que celle-ci ne traite que du général, le Portique affirme qu'il n'existe de science que du nécessaire et que ce rapport de nécessité doit se chercher dans les données individuelles. A ce propos, M. Reymond remarque que «les circonstances individuelles n'intéressent la science moderne que dans la mesure où elles sont la résultante de facteurs qui agissent en tout lieu et en tout temps. Ces facteurs, si hétérogènes soient-ils, ont cependant pour caractère commun le fait de pouvoir s'exprimer par des grandeurs mesurables. La loi moderne est alors à même de traduire entre les phénomènes une identité partielle qui s'exprimera sous forme de relation fonctionnelle ($f = m g$) que l'expérience permet de découvrir dans chaque cas. La logique stoïcienne, au contraire, vise uniquement à identifier logiquement deux formes d'expression verbale qui désignent le même fait individuel (il a une cicatrice, donc il a été blessé). Lorsqu'elle ne parvient pas à légitimer cette identification, elle se borne à constater ou à affirmer une succession probable de faits dont la liaison reste insaisissable.»⁵

Il me semble nécessaire de distinguer deux moments différents dans la logique stoïcienne: a) l'un pendant lequel la logique purement formelle se construit et aboutit à des schèmes logiques, qui font prévoir ceux de la logistique contemporaine;⁶ b) l'autre, où l'on remplace les différentes variables de ces schèmes par des propositions tirées de l'expérience.

a) Les énoncés et leurs rapports sont formalisés comme suit:

- 1° la conjonction: Et α' et β' ;
- 2° la disjonction: Ou α' ou β' ;

⁴ Bréhier, *Théorie des Incorporels*, Librairie Picard, Paris, 1907, p.13.

⁵ A. Reymond, *La logique stoïcienne*. *Revue de théol. et de phil.* 1929, p.170 sqq.

⁶ Lukasiewicz: *Zur Geschichte der Aussagenlogik*. Tiré à part d'*Erkenntnis*, Band XIII, Heft 1, pp.111—131.

- 3° le causal: parce que α' , β' ;
 4° le préférentiel: il est préférable que α' plutôt que β' ;
 5° le quantitatif: il y a plus (ou moins) de... que de...;
 6° enfin le *sunemménon* (ou liaison hypothétique) qui est, comme nous l'avons dit, la liaison primordiale dans la dialectique stoïcienne: Si α' , alors β' .⁷ (Si α' est l'antécédent et alors β' le conséquent.)

Des six relations mentionnées, trois correspondent à trois relations envisagées par la logistiquè: ce sont l'implication qui est formulée par les Stoïciens: Si... alors... et par la logistiquè $p \supset q$;⁸ la conjonction: et α' et β' (p et q pour la logistiquè); et la disjonction: ou α' ou β' (ou p ou q pour la logistiquè).

Quelles sont pour le *sunemménon* les fonctions de vérité admises par les Stoïciens?

Les Stoïciens envisageant en logique formelle deux seules valeurs, le vrai et le faux, il s'ensuit que, dans le *sunemménon* la relation de l'antécédent et du conséquent par rapport au vrai et au faux comporte quatre cas possibles: 1° V V; 2° F F; 3° V F; 4° F V.⁹

Tandis que le mégarique Diodore Cronos qui assimilait le possible au nécessaire ne retenait comme valable que la seule fonction de vérité: V V; le Stoïcien Chrysippe, faisant sienne l'opinion de Philon de Larisse, un autre mégarique, considérait comme valables les trois fonctions de vérité: V V, F F, F V et ne rejetait que la seule fonction V F. La logistiquè contemporaine retient les trois mêmes fonctions de vérité.¹⁰

Une fois les variables remplacées par des propositions, on a, par exemple:

⁷ α' = le premier désigne une proposition entière variable et non un terme, de même pour β' = le second.

⁸ Voir à ce propos Ch. Serrus, *Traité de logique*, pp. 23—24: «L'implication est une relation *orientée*, ce qui veut dire que l'ordre des éléments n'y est pas indifférent, comme il l'était pour la disjonction et pour la conjonction. Une implication donnée est à sens unique; c'est pourquoi on appelle la première proposition l'antécédent et la seconde le conséquent. Cela dit, nous pouvons formuler la loi: Le résultat de l'implication de deux propositions est faux dans le cas, et dans le cas seulement où l'antécédent est vrai et le conséquent faux.»

⁹ V = vrai; F = faux.

¹⁰ Cf. Lukasiewicz, *op. cit.*, passim et Serrus, passage cité en note, plus haut.

- 1° V V (S'il fait jour, il y a lumière);
- 2° F F (Si la terre a des ailes, elle vole);
- 3° V F (S'il fait jour, il fait nuit);
- 4° F V (Si la terre vole, elle existe).

Les variables sont donc remplacées par des propositions tirées de la réalité et c'est alors que surgissent, pour les Stoïciens, toutes les difficultés.

Ces difficultés commencent à naître lorsqu'il s'agit de prouver la nécessité du lien entre antécédent et conséquent: il y a hésitation entre des arguments tirés de l'expérience vécue et d'autres purement formels.

Une première preuve nous est fournie par Diogène Laërce (VII, 73): La connexion Si (*sunemménon*) est vraie, lorsque le contraire du conséquent (*antikeiménon*), c'est-à-dire sa négation, contredit l'antécédent. Par exemple dans «s'il fait jour, il fait clair», la connexion est vraie, car «il ne fait pas clair» (négation du conséquent) contredit l'antécédent «il fait jour».

La connexion Si est au contraire fausse, lorsque la négation du conséquent ne contredit pas l'antécédent. Par exemple, dans «S'il fait clair, Dion se promène» affirmer que «Dion ne se promène pas» ne contredit pas «il fait clair».

Chez les Stoïciens, cette preuve par l'*antikeiménon* est déconcertante; le procédé est directement emprunté à Aristote, comme l'a exposé M. Bréhier¹¹; mais le stagyrite pouvait, grâce à son semi-réalisme logique, l'appliquer à un monde de concepts, soumis, aussi bien que la réalité qu'ils traduisent, au principe de contradiction. Pour lui, en effet, l'espèce, le genre et l'essence ont une réalité propre et ne sont pas de purs exprimables. Dans ces conditions, le syllogisme se ramène à une constatation d'appartenance ou d'inclusion, et se présente naturellement sous forme catégorique. (Pierre est inclus dans l'espèce homme, laquelle est incluse dans le genre mortel.)

Mais peut-il en être de même dans une logique purement nominaliste, pour laquelle seuls comptent des faits individuels, qui ne sont liés par aucune relation d'appartenance ou d'inclusion d'espèces ou de genres? Si, comme chez les Stoïciens, seuls sont réels, l'individu et ses propriétés (manières d'être et d'agir),

¹¹ Bréhier, *Théorie des Incorporels*, passim.

le fait pour un individu d'être homme n'entraîne pas catégoriquement le fait d'être mortel et l'antécédent, aussi bien que le conséquent qui en découle, demeure hypothétique. (Si Pierre vit, il peut mourir.) Dans cette doctrine où le fait de mourir est différent pour Pierre et pour Paul et où le fait d'être mortel ne correspond en lui-même à rien de réel, comment peut-on légitimer la preuve par l'*antikeiménon*?

Les Stoïciens eux-mêmes ont senti, semble-t-il, que cette preuve ne cadrerait pas bien avec le reste de leur doctrine et c'est peut-être la raison pour laquelle ils auraient recherché d'autres preuves, l'une dans la nature du lien qui unit l'antécédent au conséquent et l'autre dans l'accumulation des faits antérieurs.

L'antécédent et le conséquent sont tous deux des exprimables (donc des incorporels, sans réalité aucune): Un passage de Sextus, qui traduit le terme stoïcien: exprimable en langage platonicien: intelligible, nous apprend que (l'antécédent étant un signe) «le signe est un jugement (axioma) et pour cette raison intelligible»;¹² la chose signifiée étant à son tour un exprimable, le lien qui les unit le sera aussi; il doit faire découvrir nécessairement la vérité ou la fausseté implicitement contenue dans l'antécédent. C'est en tendant vers l'identité absolue¹³ entre antécédent et conséquent que le *sunemménon* sera rigoureusement vrai.

Mais ce rapport nécessaire entre exprimables recouvre-t-il un rapport entre les choses, le lien de conséquence logique entraîne-t-il un lien de conséquence physique?

C'est ici qu'intervient la preuve par l'accumulation des faits antérieurs: De ce que α' implique β' , peut-on inférer qu'en fait «Si une femme a du lait, c'est qu'elle a enfanté»? On énumère alors les faits antérieurs et l'on aboutit, dans les cas où l'on ne peut réduire antécédent et conséquent à une identité absolue, à une simple probabilité. On constate simplement que sur le plan réel, rien ne s'oppose à l'affirmation du *sunemménon*.¹⁴

¹² Sextus Empiricus apud Bréhier, op. cit. passim.

¹³ ... et non vers l'identité partielle exprimée sous forme de relation fonctionnelle que recherche la science contemporaine.

¹⁴ Dans le *De Fato*, par exemple, pour appuyer le *sunemménon* suivant: «Si quelqu'un est né au lever de la Canicule, il ne mourra pas dans la mer.» Chrysippe recourt à la formule «Il n'y a personne qui soit né au lever de la Canicule et qui meure ensuite dans la mer», qui n'est autre que l'accumulation de faits antérieurs.

Mais dans la séméiologie stoïcienne, cet appel à l'expérience ne joue pas le rôle qu'on s'attendrait à lui voir jouer. M. Bréhier note, en effet, que les Stoïciens, dans leur séméiologie du moins, se sont toujours occupés de ce rapport logique entre deux exprimables, mais jamais du rapport matériel.¹⁵

Il semblerait d'ailleurs que les Stoïciens aient distingué entre l'implication au sens large¹⁶ et le lien causal, le *sunemménon* correspondant à l'implication (Si...alors) et le lien causal (*akolouthia*): de p découle q.¹⁷

Avaient-ils la prescience que le Si...alors de l'implication ne se confondait pas avec le donc de l'inférence¹⁸ et le parce que du lien causal?

Dans ces conditions, peut-on rapprocher le *sunemménon* de la loi scientifique?

Les savants et les philosophes ne s'accordent pas sur le sens à donner au terme de loi. Henri Poincaré (Dernières Pensées) établit que la loi est un lien constant entre l'état actuel du monde et son état immédiatement postérieur.

Pour Emile Boutroux (Contingence des lois de la nature), il y a loi lorsqu'on observe un ordre fixe entre les faits et que l'esprit remarque entre eux des liaisons constantes. M. Lalande donne dans son Vocabulaire la définition suivante: Formule générale (énonciative, non impérative) telle qu'on puisse en déduire d'avance les faits d'un certain ordre, ou plus exactement ce que seraient ces faits s'ils se produisaient à l'état d'isolement.¹⁹

¹⁵ Bréhier, op. cit. passim.

¹⁶ Dans l'implication, au sens large, le lien entre p et q n'est pas nécessairement direct. Par exemple: «Si deux et deux font quatre, Paris existe» signifie «aussi vrai que deux et deux font quatre, Paris existe». La vérité du conséquent prend simplement l'antécédent pour garant de sa propre vérité, mais la proposition vraie conséquente pourrait s'appuyer sur n'importe quelle autre proposition vraie. (Voir, à ce propos, A. Reymond, Les principes de la logique et la critique contemporaine. Paris, Boivin, 1932, passim.) Tandis que, dans le lien causal, il y a un *lien direct*: «Si une barre de fer est échauffée, elle se dilate.» L'échauffement de la barre est la cause directe de sa dilatation: on ne peut concevoir d'autre antécédent à la dilatation de la barre que son échauffement ni d'autre conséquent à son échauffement que sa dilatation.

¹⁷ Cf. Serrus, op. cit. passim.

¹⁸ Voir à ce propos Charles Serrus, Traité de logique, p. 24.

¹⁹ André Lalande, Vocabulaire technique et critique de philosophie, Alcan, 1926 (Loi sens D).

On a parlé parfois de loi naturelle, mais ce terme a suscité de vives critiques, dans la mesure où l'on conçoit comme M. Saini que «la loi est le produit de mon esprit dans sa tentative de coordonner les expériences qu'il a pu faire sur le monde extérieur»,²⁰

Bien que les conceptions sur la notion de loi soient très variées, elles semblent s'accorder sur le point suivant: la loi indique un lien constant permettant de déduire, avec la plus grande probabilité, ce que sera un événement futur, encore ignoré, pourvu qu'il se reproduise dans les mêmes conditions qu'un événement déjà observé et qu'on en connaisse les causes.

C'est sur ce point que se manifeste, me semble-t-il, la différence essentielle, outre celle qu'a signalée M. Reymond, entre la position du Portique et celle de la science contemporaine. Celle-ci a établi une nette démarcation entre le domaine de la science et celui de la science religieuse; elle cherche à dégager dans le monde physique les relations objectives qu'elle découvre graduellement²¹ et, laissant de côté le problème métaphysique de la liberté et du déterminisme, elle établit ses lois; le déterminisme scientifique n'entraîne donc pas fatalement à ses yeux le déterminisme sur le plan religieux. Celle-là, au contraire, ne séparant pas les divers domaines où s'applique la réflexion humaine, le problème peut sembler inextricable: Comment transporter le lien logique du *sunemménon* sur le plan vécu, sans tomber dans le nécessitarisme de Diodore Cronos?²² Et si on sépare le plan logique du *sunemménon* pour n'y voir qu'une vérité formelle, que devient l'unité de la conscience humaine? D'autre part, ériger en lois les constatations expérimentales leur était difficile pour une raison d'ordre logique (jusqu'à quel point l'universalisation, indispensable pour passer du fait particulier à l'énoncé de la loi, est-elle légitime?) et une autre d'ordre métaphysique (établir des lois ne serait-ce pas porter

²⁰ Hugo Saini, *Réflexions sur la notion de loi en physique*, *Studia philosophica* 1946.

²¹ Voir *Vocabulaire Lalande*, Science, sens D.

²² Le problème des futurs contingents a été étudié dans tous les sens par Chrysippe et les anciens Grecs. (Cf. Rolin Wavre, *La logique amusante*, Editions du Mont-Blanc, Genève.)

atteinte à la liberté de l'Univers qui, ne l'oublions pas, est pour les Stoïciens un être vivant?)

Le *sunemnénon* ne peut donc se ramener, me semble-t-il, à la loi scientifique, mais, comme le prouve M. Bréhier²³, il l'a rendue possible, en distinguant, d'une part, entre le plan des événements ou faits, objet de science et, d'autre part, celui de l'être sous-jacent, profond et mystérieux inconnaissable autrement que par intuition²⁴.

²³ Bréhier, op. cit. passim.

²⁴ Pour plus de détails, voir ma thèse: La logique et l'épistémologie des Stoïciens; à paraître chez Rouge à Lausanne et aux Editions Lire à Chambéry.